

Avant-propos

Xavier BONNIER et Ariane FERRY
Université de Rouen-Normandie
CÉRÉDI – EA 3229

« Le motif secret de nos actes, et j’entends : des plus décisifs, nous échappe ; et non seulement dans le souvenir que nous en gardons, mais bien au moment même¹. » André Gide, l’auteur de *Si le grain ne meurt* et de ces réflexions, était bien placé pour en juger ainsi, car il y enchaînait les confessions autobiographiques immorales pour l’époque (les années 1920), et, sans se chercher d’excuses ni se complaire dans la provocation, avouait ne pas y voir toujours très clair dans ses choix de vie. Comme si les délibérations pouvaient masquer après coup le conseil qui les détermine, fût-il univoque et solitaire, et comme si l’introspection la plus aiguë peinait à mettre au jour les ressorts d’instant aussi intensément vécus que lourds d’enjeux. Ces zones d’ombre ne datent pas d’hier, et ont même toujours passionné les philosophes, les écrivains et les artistes, pour ne rien dire des psychanalystes. À défaut d’avoir pu établir une « grammaire » du conseil et de la délibération, ce qui ne serait d’ailleurs peut-être pas souhaitable, ils ont su montrer, depuis des siècles, et à travers diverses formes d’écriture et de spectacle, combien ces réalités agonistiques, qui mettent aux prises l’individu et la collectivité, mais aussi bien parfois l’individu avec lui-même, répondent à une véritable dramaturgie, comme s’il fallait que la réflexion et la prise de décision se mettent en mots et en scène, se donnent conjointement à voir et à entendre pour frapper l’entendement autant que l’imagination.

Les travaux publiés ici sont pour l’essentiel les actes d’un colloque international organisé à l’université de Rouen par le CÉRÉDI, avec la participation de l’ÉRIAC, du 17 au 19 mars 2015, et qui s’intitulait *Dramaturgies du conseil et de la délibération*². Quelques chercheurs qui n’avaient pu participer au colloque nous ont également soumis des contributions. Ces travaux collectifs visaient à explorer les principes, les aspects majeurs et parfois les plus sombres recoins de cette *dramaturgie* dont nous supposons qu’elle pouvait affecter le réel comme la fiction, tout en s’inscrivant dans un projet de recherche plus vaste. L’initiative d’une entreprise collective de grande envergure sur ce thème du conseil et de la délibération est le fait de notre collègue philosophe rouennaise Annie Hourcade, à qui revient tout le mérite d’une première exploration systématique,

¹ André Gide, *Si le grain ne meurt*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1977, II, 1, p. 299.

² Nous remercions ici chaleureusement les membres du comité scientifique qui ont soutenu et favorisé le développement de ce projet collectif : Jean-Philippe Agresti (Université d’Aix-Marseille, Droit) ; Jean-Claude Arnould (Université de Rouen, Directeur du CÉRÉDI) ; Éric Avocat (Université de Kyoto, Japon) ; Antoine Compagnon (Collège de France / Columbia University) ; Pierre Czernichow (PU-PH Université de Rouen) ; Myriam Dufour-Maître (Université de Rouen, CÉRÉDI, Présidente du Mouvement Corneille) ; Annie Hourcade (Université de Rouen, ÉRIAC) ; Mireille Losco-Léna (ENSATT, EA 4160 Passages XX-XXI) ; John D. Lyons, (Université de Virginie, Charlottesville) ; Christophe Martin (Université Paris IV-Sorbonne) ; Witold Konstanty Pietrzak (Université de Lodz, Pologne).

arborescente et pluridisciplinaire, et dont il faut saluer l'immense mérite. Nous la remercions d'avoir bien voulu, avec l'ÉRIAC, s'associer à ce colloque et de l'avoir ouvert, en 2015, avec une conférence inaugurale où elle nous livrait l'état de sa réflexion de philosophe sur les enjeux contemporains de l'antique notion de « conseil », conférence qui est devenue un article susceptible de donner au lecteur une idée précise des enjeux liés à ces deux notions dès l'Antiquité.

L'idée de ce colloque, qui a germé et s'est développée dans l'esprit d'une comparatiste spécialiste de théâtre et d'un seizième rhétoricien autour de la notion de dramaturgie, a une origine et un « terreau » intellectuel : les travaux conduits autour de l'axe 3 de l'ÉRIAC, « conseil et délibération », qui se sont progressivement élargis à d'autres disciplines dont la littérature et le théâtre, notamment à partir de la « journée de la recherche » organisée par l'université de Rouen en mai 2011, où Annie Hourcade³ avait conduit un atelier ouvert aux chercheurs de lettres et sciences humaines autour de « conseil et délibération ». Une dizaine de manifestations autour de cette double thématique se sont déjà déroulées depuis 2011, avec notamment : un cycle de journées d'étude interdisciplinaires sur l'éthique appliquée au soin organisé en collaboration avec Corpus, dont les actes seront publiés début 2017 aux Presses Universitaires de Rouen et du Havre, dans la série du département de philosophie : *Rencontres philosophiques* ; ou encore la publication en 2014 du collectif dirigé par Alexandra Richter sur le conseil dans les *Affinités électives* de Goethe⁴.

Nous avons souhaité, pour ce colloque consacré aux « dramaturgies du conseil et de la délibération », adopter une perspective diachronique et pluridisciplinaire permettant d'éclairer les rapports entre conseil et délibération, mais aussi entre parole et action, mise en débat et jugement, en partant de l'Antiquité pour aller vers des questionnements contemporains. Nous avons également voulu que le champ de cette exploration fût large : le lecteur pourra découvrir, au fil des articles, des réflexions sur la mise en œuvre et les effets de cette dramaturgie à propos d'objets très différents : textes philosophiques et politiques, mémoires, romans, théâtre, images ou installations artistiques, films, mais aussi assemblées politiques et tribunaux. Conseil donné, publiquement ou dans l'intimité, amicalement ou sous forme de menace ; conseil reçu au détour d'un corridor, dans une pièce secrète ou à l'écart, dans le silence d'un jardin, conseil recherché, médité, apprécié, ou rejeté, dédaigné ; délibérations intimes qui se mettent en mots et en ordre dans le secret des cœurs ou sur la page de mémoires, lorsque notre avis, notre jugement, notre choix – esthétique, moral, politique – sont sollicités ; délibérations publiques, inscrites dans un espace conçu à cette fin (forum, curie, sénat, assemblée, conseil), ou semi-publiques : tout cela obéit à une dramaturgie dont les acteurs comme les « mémorialistes » sont plus ou moins conscients et dont l'enjeu est

³ Annie Hourcade est l'auteur de travaux se rapportant à la question du conseil, notamment : « Les qualités du conseiller : savoir, bienveillance, franc-parler (Platon, *Gorgias*, 486 e 6-487 d 7) », *Dissertatio Revista de filosofia*, XXIX, inverno de 2009, p. 59-83 ; « La revendication du statut de conseiller par les sophistes : aspects politiques et éthiques », dans *Conseillers et ambassadeurs dans l'Antiquité : compétences, modalités d'intervention et image*, N. S. *Dialogues d'Histoire ancienne*, dir. A. Queyrel, (sous presse) ; « Le conseil dans la Rhétorique d'Aristote », dans *Aristote. Rationalités*, dir. A. Hourcade et R. Lefebvre, *Rencontres philosophiques* n° 1, Mont-Saint-Aignan, Presses Universitaires de Rouen et du Havre, 2011, p. 73-90 ; « Conseil des dieux et conseil aux hommes : Socrate et le *sumbouleuein* dans les *Mémorables* de Xénophon », dans *Socratica III, Studies on Socrates, The Socratics, and the Ancient Socratic Literature*, dir. F. de Luise, A. Stavru, Sankt Augustin, Academia Verlag, 2013, p. 68-78 ; *Le Conseil dans la pensée antique*, Paris, Hermann, 2017 (sous presse).

⁴ Alexandra Richter (dir.), *Le Coach de Goethe : conseil et médiation dans Les Affinités électives*, Paris, Riveneuve Éditions, 2014.

une décision et parfois une action, une dramaturgie qui a été prise en compte par la réflexion philosophique et utilisée à des fins dramatiques par la tragédie grecque – on trouve dans le corpus tragique de nombreux monologues délibératifs, mais aussi diverses scènes de conseil et de délibération conduisant à une prise de décision et à une action.

Et s'il n'est pas étonnant que l'Antique s'invite en priorité dans cette vaste nébuleuse des décisions plus ou moins logiques, des influences sourdes ou manifestes, des dilemmes et des conflits de valeur, puisque les Tragiques grecs en ont fait de grands moments de tension, de rupture ou de réconciliation, et que les affres du « *Quid agam ?* » sont au cœur des mythes comme des traités philosophiques et de l'histoire romaine, il faut dire aussi que plus tard, les récits, traités et dialogues du Moyen Âge et de la Renaissance ne seront pas en reste, qu'il s'agisse des catastrophes ébouriffantes des « histoires tragiques », des diverses formes que prenaient les « miroirs des princes », ou, entre solennelles mises en garde et transgressions perverses, des récits romanesques dans lesquels se déploie tout un imaginaire de la décision digne de marquer les mémoires humaines.

Dans *Le Dictionnaire dramatique* de La Porte et Chamfort, publié en 1776 chez Lacombe à Paris, on peut découvrir un article intitulé « Délibérations », qu'il ne faut point, est-il précisé, confondre avec les « incertitudes où se livre un Personnage combattu par les divers mouvemens de sa passion, comme le Monologue, où Rodrigue balance entre son amour et son devoir », et qui ne seraient que des « combats du cœur » car « les discours y sont impétueux, animés ; tout y porte le caractère théâtral ; et ils sont l'ame de la Tragédie ». Pour les auteurs du *Dictionnaire*, ne peuvent entrer dans la catégorie des « Délibérations » que les scènes abordant « une question importante qui intéresse le sort d'un Empire, ou même de l'humanité : telle est celle d'Auguste, lorsqu'il veut quitter l'Empire. Telle est celle où Ptolémée examine s'il doit recevoir Pompée ou lui donner la mort ». « Ces Scènes [seraient] dangereuses au Théâtre, et [...] il ne faud[rai]t les y mettre qu'avec beaucoup de précautions. La première condition est que le sujet soit grand, illustre et extraordinaire. Il faut ensuite que le motif d'une Délibération, mise sur la Scène, soit pressant et nécessaire [...] » et « que les raisonnemens répondent à la grandeur du sujet⁵. »

Nous n'avons dédaigné, pour notre part, ni les « combats du cœur », ni ceux de l'esprit, au terme desquels peut se formuler un jugement moral, politique ou esthétique, mais gardons en mémoire ces restrictions et conseils pour risquer l'hypothèse suivante. Grandeur du sujet ; enjeux politiques et judiciaires majeurs : la dramaturgie serait au fond une manière spectaculaire et génératrice d'émotions de faire comprendre aux uns et aux autres (lecteurs, spectateurs, citoyens...) que toute décision est le fruit d'un processus de fabrication inscrit dans le temps, et qui connaît – pour filer la métaphore théâtrale – tensions, rebondissements, péripéties et coups de théâtre. Rien ne serait donc jamais joué d'avance en matière de décision et de jugement... Les dramaturgies du conseil et de la délibération, tout en solennisant la prise de décision, contribuent souvent à produire l'idée, ou l'illusion, d'une liberté se manifestant dans le libre-arbitre, mais aussi parfois à souligner au contraire la part qu'ont l'intérêt et les « mauvaises » raisons dans certaines décisions.

⁵ Joseph de La Porte et S.-R.-N. Chamfort, *Dictionnaire dramatique, contenant l'histoire des théâtres, les règles du genre dramatique, les observations des maîtres les plus célèbres et des réflexions nouvelles sur les spectacles...*, 3 vol., Paris, Lacombe, 1776, t. 1, p. 348-349.

Ces décisions fameuses, transmises par la littérature et les arts, méritent que l'on s'arrête sur leur contexte et leurs attendus, non seulement parce que, comme en toute affaire humaine, la question se pose de savoir ce qui est reproductible et modélisable – et c'est précisément là qu'est utile la dramaturgie, en tant que mise en scène exemplaire et stylisation persuasive –, mais aussi parce que, lorsque par aventure elles déclenchent l'hilarité du spectateur ou du lecteur, ce rire devient très vite ambigu, jaune ou forcé, comme un sursaut de prise de distance, car l'énormité, la bizarrerie ou l'excentricité apparente de telle ou telle conduite délibérative recouvre en général un jeu de forces obscures inquiétantes qui deviennent le véritable sujet de la représentation : lorsque Tacite raconte que Quadratus, gouverneur de la Syrie, pour ramener à la raison deux procureurs romains qui se font la guerre avec une égale cruauté et mettent la Judée à feu et à sang pour leur profit personnel, car ils ne valent pas mieux l'un que l'autre, choisit d'absoudre carrément l'un des deux en le plaçant parmi les juges, et de faire décapiter l'autre sans la moindre explication, ramenant ainsi le calme dans toute la province, en ayant puni un seul, dit Tacite, pour des crimes que les deux également coupables avaient commis, le caractère apparemment risible et aberrant de sa décision s'efface au profit de l'impitoyable sagesse politique de l'injustice assumée, et de l'abus de pouvoir comme forme ultime du pouvoir, ou comme terreur de l'arbitraire ; lorsque de paisibles villageois qui ont toujours vécu dans la plus parfaite entente de génération en génération en viennent brusquement à massacrer leurs voisins à l'arme blanche ou au fusil d'assaut pour un motif idéologique auquel ils ne comprennent pas grand-chose et ne croient peut-être même pas sérieusement, le contraste des comportements à vingt-quatre heures d'intervalle tient du dessin animé, si caricaturale et apparemment incompréhensible est la disparition du sens de la mesure, – jusqu'à ce que conscience soit prise du caractère éminemment fragile d'un sens de l'humanité un peu trop vite réputé pérenne et universel : nos sociétés mêmes sont en train d'en payer les limites au prix fort, comme elles l'avaient payé au temps des Guerres de Religion ; lorsqu'enfin, comme chez Rabelais, un vieux juge à la vue basse joue aux dés le verdict qu'il va rendre quelle que soit l'affaire venue à sa connaissance, tout cela parce qu'il a pris au pied de la lettre l'expression *alea judiciorum* familière au barreau, c'est l'esprit farceur et satirique de Rabelais qui nous séduit d'abord pour le grotesque de la chose, mais une véritable inquiétude succède à l'esprit de plaisanterie lorsqu'il apparaît que non seulement ce magistrat gâteux n'a jamais procédé autrement pendant quarante ans – et, ô prodige, sans jamais mécontenter personne, ce qui en dit long ou sur son autorité, ou sur la bêtise et l'aliénation des justiciables, ou laisse entrevoir une mystérieuse protection astrologique –, mais encore que Pantagruel propose très sérieusement de le prendre à son service sur ses vieux jours, si jamais il est mis à l'écart suite à la toute première contestation de son jugement.

D'autres scènes célèbres, dans le genre doux-amer, pourraient enrichir à l'infini le catalogue des conseils et des délibérations dignes de nous faire un peu réfléchir : chez Racine, Narcisse qui persuade à Néron que « Burrhus ne pense point [...] tout ce qu'il dit », non pas par simple arrivisme, mais peut-être par pure détestation de la vertu du vieux précepteur, par haine de ce qu'il sait ne plus pouvoir offrir ; chez Shakespeare, c'est le terrible « *I know thee not, Old man. Fall to thy prayers* », que réplique froidement le nouveau roi Henri V à un Falstaff usé, bouffi de vices et ridicule, mais qui ne mérite apparemment pas cette humiliation publique, alors que son ancien compagnon de débauche lui fait comprendre que la royauté suppose le reniement de leur passé, voire une transmutation de sa propre personne. Nous avons également souhaité, en lui faisant une place sur l'affiche du colloque, évoquer la sinistre mémoire de Iago,

silhouette obscure susurrant ses mauvais conseils à l'oreille d'Othello, couple qui doit nous rappeler que le mauvais conseiller n'a d'efficacité que s'il trouve chez celui qui l'écoute une oreille attentive et un esprit qui se laisse séduire au point que ses délibérations intérieures pencheront ensuite du côté des conseils pernicieux. Corneille et Racine, comme le montrent certains articles de ces actes, ont su tirer un habile parti dramatique de ces scènes qui mettent aux prises l'homme exerçant un pouvoir politique et son conseiller, dont tout le pouvoir et la position tiennent à l'art avec lequel sa parole agit sur l'esprit du prince. Chez Hugo, ce sera le conseiller secret Barkilphedro, qui décide de se venger de la duchesse Josiane en se servant de Gwynplaine, « l'Homme qui rit », non pas parce qu'elle lui a refusé quoi que ce soit, mais au contraire et justement parce qu'elle l'a toujours comblé de toutes sortes de prospérités : « Ayant reçu tant de bienfaits de Josiane, naturellement il n'eut qu'une pensée, s'en venger », écrit malicieusement Hugo.

Tout ne se résume pourtant pas, évidemment et heureusement, à ces situations paradoxales ou systématiquement funestes, mais le conseil et la délibération constituant par eux-mêmes des territoires privilégiés de l'affrontement entre sensibilités et consciences, il n'est pas étonnant que les mémorialistes classiques, en fins observateurs des drames qui hantent les sphères du pouvoir, mais aussi le cinéma, et bien sûr le théâtre contemporain, auxquels une part substantielle des contributions est consacrée, se soient plu à représenter des affaires aussi délicates qu'emblématiques, dans le même temps que, battant d'autres estrades sans avoir besoin du « quatrième mur » officiel de la fiction mimétique ni faire payer l'entrée, dans le réel hystérisé, simplifié et ritualisé de la communication politique, les dirigeants mettent en scène les choix que leur fonction leur impose de faire au nom des peuples qu'ils représentent, ou qu'ils s'inventent pour briller et durer, en entretenant l'image de leur souveraineté, et sous l'emprise d'une *hybris* qu'ils alimentent par un savant cocktail d'adrénaline et de bénéfiques narcissiques, dont ils ont tant de mal à se débarrasser...

Les actes du colloque ont été organisés en quatre sections qui développent chacune, selon un parcours chronologique, des problématiques spécifiques : « Philosophie, politique et rhétorique : l'héritage antique » ; « Conseil et délibération de la scène tragique grecque à la scène contemporaine » ; « Représentations des dramaturgies de l'intime et du communautaire » ; « Conseil et délibération sur les tréteaux de l'Histoire du monde ». C'est dans cette dernière partie que le lecteur pourra retrouver la restitution du débat qui a réuni, le 17 mars 2015, les participants et le public du colloque autour d'une personnalité judiciaire internationale, Monsieur le juge d'instruction Marcel Lemonde, pour évoquer le cas du Cambodge et l'instruction du procès des khmers rouges.